

Déclaration ASISA au CSE Siège-PEI du 28 janvier 2020

Le CSE du Siège-PEI a mis en place ces commissions le 07 janvier 2020.

L'accord sur le droit syndical ne précise pas le mode de désignation. Lors des précédentes mandatures, l'usage était une désignation en fonction de la représentativité des différentes OSR.

Le choix, qui a été fait par les OSR "historiques" de l'UES, est de ne pas respecter cet usage avec pour objectif de priver ASISA de représentant dans ces commissions, la même méthode a été utilisée de façon encore plus flagrante en central.

Moins de trois semaines après ces désignations, on nous informe de plusieurs démissions, que l'on ne peut que qualifier de surprenantes. Nous demandons que ces démissionnaires soient remplacés par les candidats présentés non élus à la réunion du 07 janvier 2020.

Déclaration ASISA au CSE Central de l'UES Arkade du 16 janvier 2020

Les membres du CSEC doivent mettre en place ses commissions. L'accord sur le droit syndical ne précise pas le mode de désignation.

Nous demandons, que l'usage des précédentes mandatures, à savoir que les membres de ces commissions soient désignés par les syndicats en fonction de leur représentativité.